

La Fédération Archéologique du Loiret

Droit de Réponse - 2 mai 2019

« Trésor archéologique » découvert à Tavers (45)

La Fédération Archéologique du Loiret (FAL) déplore les propos tenus dans l'article de la REP publié le 15/04/2019 à 08h00, concernant le « Trésor archéologique » découvert à Tavers dans le Loiret.

Il est dit dans cet article qu'en : *« février 2012, il y a plus de sept ans, deux hommes découvrent, au beau milieu du champ d'un agriculteur de Tavers, près de Beaugency, des fragments de parures anciennes. Quelques jours plus tard, c'est tout un ensemble d'objets en bronze et en fer, colliers, bracelets, armes, enfouis à 30 centimètres, qui sont déterrés. »*

Ces deux hommes qualifiés de « passionnés d'histoire » sont en réalité des « détectoristes » pillant un site protohistorique au détecteur de métaux, activité illégale punie par la loi.

L'exécution de fouilles archéologiques sans autorisation, est une infraction prévue par l'article 531-1 du code du patrimoine et réprimée par l'article L544-1 du code du patrimoine.

L'article L542-1 du code du patrimoine réprime l'utilisation de « matériel permettant la détection d'objets métalliques, à l'effet de recherches de monuments et d'objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art ou l'archéologie, sans avoir, au préalable, obtenu une autorisation administrative délivrée en fonction de la qualification du demandeur ainsi que de la nature et des modalités de la recherche. »

La fédération archéologique du Loiret peut apporter son témoignage sur les conditions de la découverte. En 2012, la FAL apprend la découverte, et en raison de sa réputation et de ses actions sur le territoire du Loiret, se trouve de fait mise en relation avec les deux « détectoristes ». Dans une initiative citoyenne et seulement motivée par les intérêts patrimoniaux et scientifiques urgents (conservation et risques de dégradation et de dispersion du dépôt), elle convainc ces deux personnes, en leur rappelant la loi et en leur faisant comprendre qu'il faudra assumer leurs actes, de remettre le dépôt de Tavers aux autorités compétentes, soit le Service Régional de l'Archéologie de la région Centre.

En 2012, comme en 2019, la Fédération Archéologique du Loiret ne peut tolérer ces agissements qui violent la loi et surtout détruisent irrémédiablement le contexte archéologique dans lequel se trouvent ces vestiges.

Cet article de presse, par ailleurs, met en cause indirectement les services de l'État et cautionne la détection clandestine, aussi appelée chasse au trésor, ainsi que la vente d'objets issus de ces nombreux pillages. Tout à chacun peut hélas consulter le résultat de ces pillages sur certains sites internet spécialisés dans la chasse au trésor.

La FAL regrette d'apprendre seulement par voie de presse la vente de ce « trésor ». Elle regrette également, compte tenu du rôle qu'elle a été contrainte d'endosser à la genèse de cette affaire de ne pas avoir été mise au courant à minima de la suite du dossier par les autorités en charge du dépôt de Tavers.

La Fédération Archéologique du Loiret

<http://fal45.net/>

Centre Archéologique et Historique André Thibault

Place de l'église

45170 NEUVILLE AUX BOIS